



Professional Photographers of Canada
Photographes Professionnels du Canada

COMPETITION PHOTO 2019

Formulaire Officiel

72ème COMPÉTITION NATIONALE DE L'IMAGE DES PHOTOGRAPHES PROFESSIONNELS DU CANADA

Cet envoi contient :

*Règlements officiels
(Révision)181118

Dates importantes :

Toutes les soumissions doivent être
reçues, payées et les formulaires complétés

Hâtive : Vendredi le 1 février, 2019
17h00 HNE

Finale : Vendredi le 8 février 2019
17h00 HNE

A NOTER POUR 2019

The following three classes may contain Computer Generated Imagery. (Read each individual class definition carefully.)

Class 9 Experimental/Unclassified.
Class 10 Fine Art
Class 11 Conceptual Illustration.

Dates du Jugement :

Vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 février 2019
Quality Hotel & Suites, Woodstock ON.

Gala des PPOC : **Monday, April 29th, 2019**

Montreal Airport Marriott In-Terminal Hotel, Dorval, Quebec

RÈGLEMENTS 2019

**S.V.P. Lire ces règlements attentivement
car les soumissions non-conformes ne seront pas jugées.**

ÉLIGIBILITÉ :

Les images noir et blanc et/ou couleur, ou les images numériques présentées par les membres en règle des PPOC. SVP consultez la page 1 pour confirmer votre éligibilité. Le membre participant doit avoir exposé lui-même les images. Les membres observateurs ne sont pas éligibles pour cette compétition. Les étudiants et étudiants diplômés sont considérés membres observateurs.

NON ÉLIGIBILITÉ :

1. Les images déjà présentées et acceptées à une compétition nationale des PPOC.
2. Les images réalisées sous la supervision ou direction d'un instructeur.
3. Plusieurs images du même sujet ne peuvent être présentées dans différentes catégories. Le sujet doit être représenté de façon complètement différente des autres images présentées dans cette compétition ou autres compétitions reconnues par les PPOC (i.e. des images prises lors de la même session, ou du même contrat).
4. Les images que le concept original n'est pas l'idée du créateur.
5. **If a member is not current with their membership dues (either monthly or annual payments) at least 1 week prior to any Accreditation or Image Salon judging, their images will not be judged. This includes both Regional and National Image Salons. Entry fees paid for images that are not judged may be applied to membership dues or refunded.**

LIMITE DES ENVOIS :

Chaque participant pourra présenter un maximum de quatre fichiers numériques. Ceux-ci peuvent être inscrits dans l'une ou l'autre des différentes classes avec une limite de 4 entrées. Les soumissions dans les classes 12 et 20 ne comptent pas dans ce total. Un membre peut soumettre jusqu'à 4 images PLUS un album mariage et un album collection. NOTE : Les frais d'inscription pour l'album mariage et l'album collection est en sus des autres frais d'inscription. Ces albums doivent être soumis sous format numérique (pas de livre imprimé).

ÉCHÉANCES ET FRAIS :

Fichiers numériques

Inscription hâtive	\$135.00 (taxes incluses)	REÇU AVANT le 1 février 2018, à 17h00 HNE
Inscription tardive	\$165.00 (taxes incluses)	REÇU AVANT le 8 février 2018, à 17h00 HNE
Première inscription hâtive.....	\$90.00 (taxes incluses).....	REÇU AVANT le 1 février 2018, à 17h00 HNE
Première inscription tardive	\$100.00 (taxes incluses).....	REÇU AVANT le 8 février 2018, à 17h00 HNE

Tous ces frais sont pour 4 soumissions numériques. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables et sont payables en ligne avec votre inscription. Votre formulaire dûment rempli et les conditions signées ; votre numéro de carte de crédit Visa ou Master Card doit être inscrit sur le site des PPOC avec votre soumission.

COMPÉTITION IMAGE DES MAÎTRES (UNE IMAGE) (Détails page 6)

Inscription hâtive.....	\$45.00 (taxes incluses).....	REÇU AVANT le 1 j février 2018, à 17h00 HNE
Inscription tardive.....	\$58.00 (taxes incluses).....	REÇU AVANT le 8 février 2018, à 17h00 HNE

ALBUM MARIAGE ET ALBUM COLLECTION (CRÉATEUR UNIQUE) (pour chaque soumission)

Inscription hâtive.....	\$87.00 (taxes incluses)	REÇU AVANT le 1 février 2018, à 17h00 HNE
Inscription tardive	\$98.00 (taxes incluses).....	REÇU AVANT le 8 février 2018, à 17h00 HNE

Critiques audios : Vous pouvez obtenir une critique audio pour une somme additionnelle de \$47.00 (taxes incluses).

TOUTES LES SOUMISSIONS DOIVENT ÊTRE REÇUES AU PLUS TARD LE 8 FÉVRIER 2019 À 17h00 HNE

SOUMISSIONS :

Ses fichiers doivent être téléchargés sur le site des PPOC : www.ppoc.ca. Les instructions sont sur le site. Le formulaire d'enregistrement et les termes et conditions doit être rempli en ligne et le paiement reçu sur ce lien.

SPÉCIFICATIONS ET FORMATS :

Les fichiers numériques soumis en ligne doivent être enregistrés en compression haute qualité (jpg8) en mode couleur RGB. Utilisez un profil Adobe RGB (1998) ou une espace couleur ProPhoto RGB. Le nom de fichier de chaque image doit inclure le numéro d'identification du membre (sans trait d'union) suivi d'un trait d'union, ensuite le numéro, une souligne et le titre de l'image avec l'extension.

O254-1_Surrealism.jpg lorsque le titre est *Surrealism* et il s'agit de la première image de l'auteur. Si le deuxième titre est *Black Friday*, alors le nom du fichier serait *O254-2_Black Friday.jpg*. Merci de suivre ces instructions pour les images d'après. Votre numéro d'identification est disponible sur le site des PPOC. La lettre "O" dans cet exemple représente l'Ontario.

The outside file dimensions must have an aspect ratio of 16:9. Any other aspect ratios, either larger or smaller will be shown and judged with the empty pixels filled with a black or grey colour. The maximum resolution accepted is **5120 X 2880**. Lesser resolutions with the correct aspect ratio will be accepted (such as 2560 X 1440). A lower resolution can result in files that are presented at a lower quality.

For best viewing by the judges, all images will be viewed at 100%. That means that they should be sized to fit a **5120 x 2880** pixel "canvas". You could consider part of the canvas area as your "matte" which can have its own colour and treatment similar to a matte board with a smaller print mounted on it.

It is strongly suggested that you enter image competition with images that are placed on the maximum 5120 X 2880 canvas. Similar to using the correct aspect ratio, this will ensure your image will be presented to the judges at their best quality.

NOTE: For judging, the monitor will be rotated according to the orientation of the image, i.e. portrait mode for vertical images and landscape mode for horizontal images.

DIGITAL WEDDING AND FEATURE ALBUM FILES:

Wedding and Feature albums are submitted in a digital form. Each double page spread in the album should be a horizontal JPEG file, **16:9 aspect ratio, maximum 5120 x 2880** pixels in dimension. A left and a right side page of the album must be represented on each 16:9 JPEG file. The pages can be vertical or horizontal but the JPEG file must be horizontal for proper viewing on a 16:9 aspect ratio monitor. The judges will view the album similar to an open book. They will be looking at a left and a right hand page at the same time. The inclusion of a cover page is optional.

Chaque fichier doit être nommé avec deux chiffres correspondant à l'ordre dans l'album. Ex. 01.jpg, 02.jpg, 03.jpg, etc. Il y a une limite de 36 fichiers. Utilisez un profil Adobe RGB (1998) ou espace couleur ProPhoto RGB. Placez toutes les images dans un dossier et soumettez-le sur le site des PPOC.

IDENTIFICATION :

AUCUN TEXTE OU ITEM QUI POURRAIT IDENTIFIER L'AUTEUR N'EST PERMI SUR LA FAÇADE DE L'IMAGE et en tant que telle disqualifiera l'image. Il est important que vos images soient enregistrées dans les classes et catégories appropriées et accompagnées du titre et de l'identification. ("Non titré" ou "Sans titre" ne sera pas accepté). Toutes les images doivent être titrées. Les listes de classes seront dans les menus déroulants lorsque vous allez en ligne (www.ppoc.ca) pour télécharger vos images.

SPÉCIFICATIONS DU JUGEMENT NUMÉRIQUE :

Les images numériques seront jugées sur des moniteurs **iMac 5k**, calibrés avec un appareil X-Rite i1Display Pro. Le point blanc est fixé à 6500K, 120 cd/m2 luminances et le gamma à 2.2. Toutes les images seront visionnées à 100%.

JUGEMENT :

Il y a deux panels de juges qui jugeront toutes les classes selon un ordre sélectionné au hasard par l'ordinateur.

Les compétiteurs doivent être conscients que les juges ou le comité de compétition ne tenteront pas de reclasser une photo qui est visiblement dans la mauvaise catégorie ou classe. Cette photo peut être jugée non acceptée. **VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES DESCRIPTIFS DES CLASSES !**

Notez: La décision des juges est finale. Le directeur de la compétition a l'autorité finale et absolue en matière de décision sur toutes questions qui ne sont pas couvertes par ces règles. Toutes les soumissions seront manipulées avec le plus grand soin; ni le comité de la compétition ni les PPOC n'assument aucune responsabilité envers les soumissions pendant sa garde ou l'exposition.

Le comité d'exposition et/ou les juges se réservent le droit de retenir ou de retirer un prix.

DÉFINITION DES CLASSES

Les définitions des diverses classes données ci-dessous guideront les photographes et les juges. Les candidats doivent savoir que le Comité de compétition ne reclassera pas les photos mal classées. Note: Dans le cas de deux images similaires (ou presque identiques) soumises par deux participants, ex. photographe / imagiste électronique / spécialiste, l'image doit être accompagnée d'un énoncé d'intention. Celui-ci doit être soumis sur forme PDF par courriel à la personne responsable du salon et contenir au maximum 75 mots expliquant l'implication du participant dans la création de l'œuvre. Indiquer la raison de l'œuvre, pour qui elle fut composée et tout autre détail pertinent pour les juges.

ARCHITECTURE (Classe 1)

La photographie architecturale doit, avec succès, définir et/ou représenter les caractéristiques architecturales de l'intérieur ou de l'extérieur d'un bâtiment en utilisant le potentiel des points de vue, de la perspective et de l'éclairage.

MODE (Classe 2)

La photographie de mode et de beauté consiste à vendre un mode de vie. Le but des créateurs de mode actuels est l'excitation visuelle créative. La photographie de mode et de beauté / glamour d'aujourd'hui doit refléter cette créativité, ainsi que stimuler l'intérêt et l'attrait pour l'achat auprès du visionneur.

ILLUSTRATION de Produits (Classe 3) – anciennement Illustration

Les images de cette classe doivent démontrer un produit sous un aspect attrayant et unique, qui stimule l'intérêt et le désir d'acheter chez le client.

INDUSTRIELLE (Classe 4)

La photographie industrielle réussie attire l'attention sur un procédé ou un produit industriel sur le site même de l'activité, tout en illustrant les capacités de l'auteur à produire des images sous des conditions industrielles variées.

ÉDITORIAL (Classe 5)

Décrivant événements de nouvelles, des environnements de vie et d'affaires, ces images servent à accompagner un article ou la description historique d'une activité. Ces images susciteront l'intérêt du lecteur par leur humour, l'émotion ou autre trait inusité. Cette classe inclut : portrait corporatif, rapports annuels, photographie de rue, activités d'affaires en général. Les photographies de presse ne seront pas acceptées dans cette classe.

PRESSE (Classe 6)

Photographies qui illustrent la nouvelle, les sports, les intérêts humains ou événements publicitaires qui ont un impact important, qui provoque une réaction émotionnelle et qui souvent requiert le photographe de ne pas seulement être au bon endroit au bon moment, mais de devoir capter **l'action ou l'événement à son zénith sous des conditions souvent adverses. Aucune altération, manipulation ou image composée permises dans cette classe.** Les ajustements de base en couleur, brillance, cadrage, retenue et ombrage (*dodging and burning*) sont permis. Le fichier de capture original (si jpg ou RAW) doit être disponible pour examen à la demande du Comité de compétition.

FLORAL ET PAYSAGE (Classe 7)

Une belle image de paysage illustre des caractéristiques géographiques naturelles, ou faites de main d'homme, présentée d'une façon plaisante et esthétique. Ces images soient de paysages ou florales doivent être supérieures aux images typiques, en démontrant l'application des principes communs à tout artiste qui fait du paysage.

ANIMAUX (Classe 8)

Une classe mixte, regroupant les animaux sauvages photographiés dans leur habitat naturel, et les animaux domestiques photographiés dans un site au choix du photographe : studio, grange, prairie, etc.

EXPÉRIMENTALE / DIVERS (Classe 9)

Images qui défient toute classification. La créativité et les compétences techniques du photographe peuvent se conjuguer pour produire un puissant intérêt grâce à l'emploi inhabituel d'objectifs et de techniques de traitement de la lumière. Se classent ici les images qui défient la tradition. Il ne faut pas conclure que tous les effets spéciaux doivent en faire partie. Une image industrielle avec effets spéciaux doit être inscrite dans la catégorie industrielle si elle en montre les caractéristiques et non sous la rubrique expérimentale/divers. **Images submitted in this class may be**

created using Computer Generated Imaging software.

BEAUX-ARTS (Classe 10)

Photographie d'art signifie une image créée conformément à la vision du photographe comme artiste. La photographie d'art est en contraste avec la photographie représentative telle qu'une image commerciale traditionnelle, le photojournalisme et la photographie traditionnelle souvent commandée qui représente la réalité objective plutôt que la vision créative du photographe. Le travail est jugé pour son esthétisme, souvent unique, son sujet.

Comprises dans cette classe sont des images inusitées, individuelles ou en groupe et peut inclure une image classique en noir et blanc, des effets de peinture, une image nature morte classique, les images bizarres et bien d'autres approches non conventionnelles. **The main subject featured in the images in this class must be created using in camera capture, supporting subjects may be Computer Generated imagery.**

ILLUSTRATION CONCEPTUELLE (Classe 11) – anciennement Style Libre

Une œuvre d'art qui utilise et se réalise à partir de photographies. Quoique l'image originale puisse être créée par une autre personne, le participant doit avoir exécuté toutes les étapes de postproduction avec une emphase remarquée sur la composition dérivée des images qui constituent la présentation finale. Celle-ci doit ressembler à une photographie en suivant les conventions d'éclairage, d'ombrage et de perspective. Le participant doit avoir une autorisation d'utiliser toutes les images. Si vous utilisez une image d'un autre créateur, une permission écrite doit être disponible pour vérification si demandée par le Comité Compétition. **The main subject featured in the images in this class must be created using in camera capture, supporting subjects may be Computer Generated imagery.**

ALBUM COLLECTION (Classe 12)

Une collection d'images représentant un sujet ou une occasion. L'album sera jugé sur son contenu en plus des qualités de design, d'impact émotionnel et de suivi. Aucune photographie de mariage dans cette catégorie. Un album par membre. Un droit d'inscription supplémentaire est exigé en surplus des droits pour votre soumission des 4 images régulières. Un participant peut soumettre jusqu'à UNE image de leur soumission d'album collection dans la compétition de l'image régulière.

PORTRAIT (Classe 13)

Un bon portrait doit présenter un sujet ou un couple, tout en reflétant la personnalité du sujet en plus de celle du créateur, son sens artistique, sa créativité et ses qualités techniques.

PORTRAIT DE GROUPE (Classe 14)

Les portraits de groupe doivent représenter trois personnes ou plus.

PORTRAIT D'ENFANT (Classe 15)

Portrait d'un ou deux enfants, de 12 jours à 12 ans. En studio ou sur place, style contemporain ou traditionnel.

NU ARTISTIQUE (Classe 16)

Les représentations habiles et créatives du corps humain sans vêtements ; entier ou en partie. Par exemple, les nus artistiques, les études anatomiques, les études de vie, les déclarations éditoriales. Les images peuvent montrer des nus dans un contexte émotionnel ou comme design graphique ; elles peuvent inclure l'environnement et de la peinture corporelle. Les sujets doivent avoir au moins 18 ans.

PORTRAIT MARIAGE (Classe 17)

Images de la mariée ou du marié, de deux personnes dont l'une doit être le marié ou la mariée. (Individuel ou couple).

GROUPE MARIAGE (Classe 18)

Images de trois personnes ou plus, dont l'une doit être le marié ou la mariée, ou une session de fiançailles, ou trash la robe, individuel ou couple.

MARIAGE STYLE JOURNALISTIQUE (Classe 19)

Des images "sur le vif" qui requiert que le photographe soit à la bonne place, au bon moment pour capter l'intérêt, l'émotion et/ou l'action sans incitation à la pose. Les considérations traditionnelles rattachées à la pose, éclairage ou composition sont secondaires à l'intérêt, l'émotion ou l'action.

ALBUM DE MARIAGE (Classe 20)

Un album par membre. Le jugement se fait sur la valeur du reportage d'un seul mariage et sur sa présentation. Un minimum de 95% des images de l'album de mariage doit parvenir du créateur qui doit certifier que ce sont ses propres images. Toutes images (jusqu'à 5%) qui ne sont pas celles du membre devront être identifiées sur le formulaire d'inscription. Les juges seront informés de ces images et ils jugeront en conséquence. NOTE : Un droit d'inscription supplémentaire est exigé en surplus des droits pour votre soumission des 4 images régulières. Un participant peut soumettre jusqu'à UNE image de leur soumission d'album de mariage dans la compétition de l'image régulière.

NOUVEAU-NÉS (Classe 21)

Portrait d'un ou plusieurs nouveau-nés, de la naissance à 12 jours. Le nouveau-né peut être posé en studio ou dans un contexte environnemental avec ou sans accessoires. Un accessoire est défini comme tout ce qui soutient le nouveau-né et/ou apporte à l'histoire de l'image. Si une autre personne est utilisée comme accessoire, le sujet principal doit être le nouveau-né.

La sécurité est une préoccupation majeure lors de la photographie de nouveau-nés. Toutes les précautions doivent être prises pour assurer la sécurité du bébé.

PHOTOGRAPHE / ARTISTE DE L'ANNÉE

CATEGORIES/CLASSES

Le « Photographe Commercial de l'Année »

Les finalistes du titre de « Photographe commercial de l'année » seront choisis parmi les participations ayant le plus haut score, basé sur une valeur numérique, pour quatre (4) images acceptées dans trois (3) classes différentes de la catégorie commerciale qui sont les classes 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Facultativement, la 4ème image peut être de n'importe quelle catégorie, dont Album collection (catégorie 12) et Album de mariage (catégorie 20), tant qu'il y a 3 catégories commerciales acceptées (1-6).

Le « Photographe Portraitiste de l'Année »

Les finalistes du titre de « Photographe portraitiste de l'année » seront choisis parmi les participants ayant le plus haut score, basé sur une valeur numérique, pour quatre (4) images acceptées dans au moins de trois (3) classes différentes de la catégorie portrait qui sont les classes 13, 14, 15, 16 et 21. Facultativement, la 4ème image peut être de n'importe quelle catégorie, dont Album collection (catégorie 12) et Album de mariage (catégorie 20), tant qu'il y a 3 catégories de portrait acceptées (13-16).

Le « Photographe Mariage de l'Année »

Les finalistes du titre de « Photographe Mariage de l'Année » seront choisis sur la base de la note globale la plus élevée sur 3 images différentes acceptées dans les classes de Mariage 17, 18 et 19. Facultativement, la 4ème image peut être de n'importe quelle catégorie, dont Album collection (catégorie 12) et Album de mariage (catégorie 20), tant qu'il y a 3 catégories de mariage acceptées (17-19).
NOTE : un participant peut soumettre jusqu'à UNE image de leur soumission d'album de mariage dans la compétition de l'image régulière.

Le « Artiste Photographique de l'Année »

Les finalistes du titre de « Artiste Photographique de l'Année » seront choisis parmi les participations ayant le plus haut pointage, basé sur une valeur numérique, pour quatre (4) images acceptées dans trois (3) classes différentes de la catégorie générale qui sont les classes 7, 8, 9, 10 et 11. Facultativement, la 4ème image peut être de n'importe quelle catégorie, dont Album collection (catégorie 12) et Album de mariage (catégorie 20), tant qu'il y a 3 catégories générales acceptées (7-11).

Ces prix seront sélectionnés par les juges, basés sur l'impact entier, le mérite technique, la composition, la présentation et la variété totale de talent démontrés.

COMMERCIALE

- 1 - Architecture
- 2 - Mode
- 3 - Illustration de Produits
- 4 - Industrielle
- 5 - Éditorial
- 6 - Presse

GENERAL

- 7 - Floral et Paysages
- 8 - Animaux
- 9 - Expérimentale/divers
- 10 - Beaux-Arts
- 11 - Illustration conceptuelle

PORTRAIT

- 13 - Portrait
- 14 - Portrait groupe (3 ou plus)
- 15 - Portrait enfant
- 16 - Nu artistique
- 21 - Nouveau-Nés

MARIAGE

- 17 - Portrait mariage
- 18 - Mariage groupe portrait
- 19 - Mariage style journalistique

COMPLÉMENTAIRE

- 12 - Album collection
- 20 - Album de mariage



LA COMPÉTITION DES MAÎTRES

La compétition des Maîtres a été créée dans le but d'encourager les MPA à se mesurer à d'autres MPA. L'intention est aussi d'encourager les non-MPA de continuer à pousser leurs talents vers de plus hauts sommets.

Critères : Une image seulement sera soumise pour cette compétition. Cette image peut être en plus d'une soumission régulière de 4 images ou dans une soumission unique. L'image doit être identifiée pour cette compétition seulement. L'image ne doit pas être un duplicata d'une autre image de la compétition régulière (et en tant que tel, son score ne fera pas partie de la détermination de la note globale pour Photographe de l'année) et ne peut pas se qualifier pour un prix Meilleur de sa classe.

Note : La compétition des Maîtres comporte des frais additionnels à la compétition régulière de 4 images. Classes et Catégories: cette image peut suivre les critères de n'importe quelle image unique des classes 1-11 et 13-19 et 21. Le créateur doit identifier la classe sélectionnée pour le bénéfice et la constance du jugement.

La nomination des fichiers: utilisez le même critère pour nommer vos fichiers décrit à la page 3, SAUF, utilisez la lettre « M » pour le numéro du fichier. Ex. O254-M_Psycho.jpg

Prix et points-mérites : Les finalistes de la compétition des Maîtres seront sélectionnés parmi les images avec le plus haut score de cette compétition. Une seule image sera choisie et le créateur recevra le prix de la compétition des Maîtres. Chaque image acceptée recevra 60 points mérites nationaux.

Bonne Chance!

RESPONSABLE DU SALON 2018

Gerald (Gerry) David
328 42 street SW
Calgary, AB, T3C 1Y3
Téléphone : (403) 816.9935
Courriel : salonchair@ppoc.ca

Toutes les soumissions doivent être téléchargées
sur le site des PPOC: www.ppoc.ca

RESPONSABLE DE L'EXPOSITION NATIONALE

Charles van den Ouden, MPA, SPA

Téléphone : 647 282 0307
Courriel : charles.vandenouden@gmail.com